


<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p>DÉLIBÉRATION</p> <p>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</p> <p>USSES ET RHÔNE</p> <p>Séance du 11 octobre 2022</p>	<p>Envoyé en préfecture le 18/10/2022 Reçu en préfecture le 18/10/2022 Publié le  ID : 074-200070852-20221011-CC_105_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 28 Suppléants : 2 Absents : 7 Pouvoir : 2 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N°CC 105/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de Monsieur Bernard REVILLON, 1^{er} Vice-président.</p> <p>Date de convocation : 05 octobre 2022</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Carole ETTORI, Corine GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS.</p> <p>Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE.</p> <p>Suppléant : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ, Alain LAMBERT représenté par Dominique REY.</p> <p>Pouvoir : Florence POZZO à Christian VERMELLE, Jean-Yves MÂCHARD à Bernard REVILLON.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Paul RANNARD, Hervé BOUÉDEC, Pascal COULLOUX, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance.</p>	

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Délibération d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public RGD Savoie Mont-Blanc.

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,
Vu la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont-Blanc du 28 décembre 2021 et son règlement intérieur et financier.

Considérant que le groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont-Blanc a pour objet la gestion et la valorisation de données géolocalisées et de données publiques au service des collectivités et organismes assurant une mission de service public des départements de Savoie et de Haute-Savoie.

Considérant que, dans ce cadre, il a pour missions de :

- Mutualiser la production et l'actualisation des référentiels de données,
- Gérer le Réseau d'informations et de services (RIS 73-74) pour collecter et partager les référentiels et les données thématiques des partenaires,
- Administrer une infrastructure de données au service de ses membres et utilisateurs pour héberger et diffuser les données via des services de consultation ou d'exploitation dans le respect de la directive INSPIRE,
- Assurer l'expertise en gestion de base de données, le support technique, et la formation des utilisateurs,
- Animer le réseau de géomaticiens des départements de Savoie et de Haute-Savoie,

- Exercer le rôle d'autorité publique locale compétente ou de coordonnateur technique pour la production, l'actualisation, et la diffusion du Plan de corps de rue simplifié (PCRS) et du Référentiel topographique à très grande échelle (RTGE),
- La RGD peut en outre exercer toute autre mission complémentaire se rattachant à son objet social, après accord du conseil d'administration.

Le Vice-président indique que l'adhésion de la CC Usse et Rhône au GIP RGD Savoie Mont-Blanc présente un intérêt pour les collectivités du territoire par la mutualisation des moyens techniques et financiers.

Le Vice-président propose de nommer un représentant titulaire au GIP ainsi qu'un représentant suppléant.

Le Vice-président propose aux Conseillers communautaires de valider l'adhésion de la CC Usse et Rhône, pour lui-même et ses 23 Communes haut-savoyardes, au GIP RGD Savoie Mont-Blanc.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADHÈRE au Groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont-Blanc.

APPROUVE la convention constitutive du Groupement d'intérêt public RGD Savoie Mont-Blanc, son règlement intérieur et financier, et les conditions générales d'utilisation des données.

RÈGLE la contribution annuelle correspondante.

PREND EN CHARGE l'abonnement des communes de la Communauté de Communes Usse et Rhône aux géoservices de la RGD.

DÉSIGNE Monsieur Emmanuel GEORGES, Vice-président, comme représentant au groupement d'intérêt public, et Monsieur André-Gilles CHATAGNAT, Vice-président comme représentant suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le secrétaire de séance,

Michel BOTTERI

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-président,

Bernard REVILLON



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.